

## **Communiqué du *Formindep* – 24 novembre 2008**

### **OUI à l'accès public aux conventions entre les médecins et l'industrie pharmaceutique !**

#### **Une occasion exceptionnelle lors de l'examen du PLFSS 2009**

*Le Formindep demande le maintien de l'amendement à la loi sur la transparence de l'information médicale voté par le sénat le 19 novembre lors de l'examen du PLFSS 2009, qui autorise les ordres professionnels à rendre publiques les conventions passées entre les médecins et l'industrie pharmaceutique.*

Le 19 novembre dernier au Sénat, lors de la discussion du PLFSS 2009, les sénateurs ont adopté un amendement à la loi sur la transparence de l'information médicale (article L4113-13 du Code de la santé publique) qui prévoit que les conventions passées entre les médecins et l'industrie pharmaceutique soient rendues publiques par l'ordre des médecins.

Cette possibilité accordée aux citoyens de prendre connaissance des liens d'intérêts des médecins avec l'industrie est une avancée considérable pour la transparence de l'information médicale, pour la qualité et le coût des soins qui en découlent, pour la vie démocratique en général car l'impact des conflits d'intérêts dépasse largement le monde de la santé.

Malheureusement, du fait de l'opposition de la ministre de la santé et de l'influence du lobby pharmaceutique, cet amendement risque très probablement d'être rejeté par la commission mixte paritaire des deux assemblées qui va se réunir jeudi 27 novembre pour finaliser la loi.

Le *Formindep*, association citoyenne de patients et de professionnels de santé, demande que les élus de la République ne laissent pas passer cette chance de mettre réellement en place les moyens de la transparence de l'information médicale, et maintiennent cet amendement dans le texte de loi définitif.

En matière de santé, l'intérêt des patients et des professionnels de santé doit primer sur celui des firmes et de leurs actionnaires. A travers le maintien ou le rejet de cet amendement, les députés et sénateurs auront l'occasion de dire clairement au nom de quels intérêts ils agissent.

Pour en savoir plus, lire le communiqué intégral sur le site du *Formindep* :

<http://formindep.org/spip.php?article198>

Contacts presse :

Dr Philippe FOUCRAS

[p.foucras@formindep.org](mailto:p.foucras@formindep.org)

tel . : 0625172334